RÉUNION PUBLIQUE DE CLÔTURE

Compte-rendu du lundi 12 mai 2025

Parempuyre, L'Art Y Show

Cette réunion publique, encadrée par la CNDP (Commission Nationale du Débat Public), avait pour objectif de restituer les échanges de la concertation préalable. Cette dernière s'est achevée le 15 mai 2025.

La réunion était également accessible en visioconférence. Au total, 280 personnes ont participé à cette rencontre (dont 10 en visioconférence).

Introduction

Béatrice de FRANÇOIS, maire de Parempuyre

« Bonsoir à tous, bienvenue encore une fois à Parempuyre. Il est important d'être ici, de se retrouver, puisque nous arrivons à la fin de cette concertation sur ce projet d'envergure nationale, situé sur les terrains du Grand Port Maritime de Bordeaux, à Parempuyre et à Blanquefort. Cette concertation sera suivie d'une enquête publique et elle vous a permis de vous exprimer, de poser toutes vos questions, et surtout d'avoir les réponses à vos questions.

J'espère que tout le monde a joué le jeu, que tout le monde s'est écouté, et que le dossier a avancé au fur et à mesure des questions. Si j'ai bien compris, le dossier sera complètement fini pour l'enquête publique qui suivra. Chacun pourra ensuite continuer à s'exprimer.

Je vous souhaite une très bonne réunion ce soir. N'hésitez pas à poser toutes vos questions. Les garants sont présents pour s'assurer que la réunion se déroule dans de bonnes conditions. Merci à tous les intervenants et bonne réunion à tout le monde. »

Jean-Michel THORNARY et Richard PASQUET, garants nommés par la Commission Nationale du Débat Public pour le projet EMME

Les attentes de la CNDP pour cette rencontre

La réunion publique de clôture permet de réaliser un « bilan à chaud » de la démarche de concertation préalable. À chaque rencontre, le public a posé ses questions au maître d'ouvrage afin d'établir son avis sur le projet présenté.

Pendant cette réunion, le porteur de projet synthétisera les échanges et les éventuelles évolutions du projet en réponse aux attentes exprimées par le public. La réunion permettra également d'identifier ce que la société EMME envisage de faire à la suite de la concertation. Quelles sont les études complémentaires qui seront lancées ? Quels sont les engagements en matière d'information et de concertation ?

La perception des garants

La concertation s'est réalisée de manière sereine et respectueuse. Le porteur de projet et le public se sont écoutés. Les participants des différentes rencontres se sont investis dans le dossier. Des experts sont également intervenus pour apporter leur avis neutre et éclairer certains thèmes clés du projet. Les services de l'État se sont également mobilisés pour informer sur leur rôle dans l'instruction du dossier. Le Grand Port Maritime de Bordeaux et les élus ont également participé à cette concertation. Une visite de site a été organisée pour montrer le contexte dans lequel le projet se développe. Lors des différentes rencontres, de nombreuses contributions et questions ont été posées. Les rencontres ont permis de rendre plus concret le projet.

Le manque de mobilisation aux ateliers et aux conférences-débats est regretté par les garants. Le public a demandé d'augmenter la jauge lors des ateliers et malheureusement la mobilisation n'a pas été significative malgré la richesse des échanges. Concernant l'atelier « Risques industriels et Inondation » de Saint-Louis-de-Montferrand, le public a regretté que le même atelier ne soit pas organisé sur la rive gauche. Une part importante du public de cette rive s'est toutefois rendu à cette rencontre située sur la rive droite.

Les garants soulignent également le fait que des accusés de réception ont été envoyés tardivement aux inscrits mais aussi le délai de publication des comptes rendus. Les garants expliquent que la routine de relecture a mis un peu de temps à se mettre en place. Un rythme de relecture entre les garants et l'équipe projet EMME a dû s'établir.

Les garants regrettent également des dérapages en matière de communication sur les réseaux sociaux des participants avec la diffusion d'information fausses et de photographies détournées de la réalité. Les garants ne sont pas contre les informations sur les réseaux sociaux mais demandent que la concertation CNDP et les informations qui y ont été données ne soient pas utilisées voire détournées pour véhiculer de fausses informations.

Étienne GUYOT, Préfet de la Nouvelle-Aquitaine et Préfet de la Gironde

« Madame la maire, messieurs les garants, monsieur le président du projet EMME, madame la directrice, mesdames et messieurs, merci d'être présents aussi nombreux ce soir.

J'étais présent à la réunion de lancement le 24 mars et il me semblait important d'être également présent ce soir en raison de l'importance des enjeux de ce projet industriel. Ce sont des enjeux importants pour le territoire national et pour le territoire local. Le projet répond à des enjeux européens et nationaux d'autonomie, d'indépendance, de souveraineté qui concernent l'approvisionnement en métaux stratégiques pour la décarbonation de notre économie et des moyens de transport.

Comme tout projet industriel soumis à la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), ce projet comporte également des impacts qu'il est nécessaire d'examiner en toute transparence. Ce projet d'envergure ne peut s'accompagner que d'un dialogue exigeant, d'une grande transparence, d'une écoute attentive. L'objectif de cette concertation était de s'assurer que les enjeux du projet soient expliqués, détaillés et qu'ils puissent faire l'objet de débats, de dialogues, d'échanges. Il vous appartiendra de juger, naturellement, si l'ensemble des interrogations y sont bien retranscrites, et si, en retour, les

réponses du porteur de projet vous semblent satisfaisantes. Sans préjuger des enseignements, je me réjouis de constater par les chiffres que cette concertation a été riche, dense et affluente.

15 rencontres organisées, 782 personnes rencontrées lors des événements. 324 contributions et 286 contributeurs, 15[1] cahiers d'acteurs, 485 questions posées lors des rencontres et 1 103 visites du site internet dédiées au projet. Les chiffres parlent d'eux-mêmes, autant de témoignages de l'intérêt citoyen et du côté extrêmement vivant de la démocratie.

Je ne doute pas que cette concertation ait poussé le porteur de projet à mieux vulgariser, expliquer ses intentions, ses choix techniques, ses contraintes. Cela a contribué à améliorer la compréhension du projet par le public, mais aussi à nourrir sa réflexion. Je suis convaincu aussi que le porteur de projet va pouvoir faire émerger des pistes d'amélioration pour faire progresser le projet et préciser ses engagements au bénéfice du territoire. Je sais que les différents ateliers ont permis d'aborder les impacts de l'aménagement du site, les enjeux relatifs au rejet dans l'air et dans l'eau, aux déchets, aux nuisances potentielles, ainsi que les mesures de sécurité envisagées pour maîtriser les risques technologiques et de pollution. Cette concertation porte sur une phase en amont du projet, il est donc légitime que certaines réponses, en particulier sur des aspects très techniques ou organisationnels, n'aient pas encore pu être apportées à ce stade. Des efforts ont été réalisés pour répondre avec sérieux à un maximum d'interrogations.

Les services de l'État ont été présents pour expliquer leur rôle, leurs actions sur les ICPE, en particulier pour les sites qui relèvent d'un classement SEVESO. Je tiens à les remercier, ils sont présents encore ce soir dans la salle, pour leur engagement constant et leur participation active. Cette présence va naturellement continuer. Une instruction approfondie du dossier sera menée une fois le projet complété et enrichi par cette concertation dans le cadre de la demande d'autorisation environnementale. Celle-ci donnera lieu à une enquête publique qui vous permettra de continuer à disposer d'informations détaillées, consolidées et de vous exprimer à nouveau sur le projet.

Il y a deux moments extrêmement importants dans ce type de projet : la concertation en amont du projet sous l'égide de la CNDP et l'enquête publique pour apporter les réponses. L'enquête publique et l'instruction seront menées avec une grande exigence, indépendance et transparence de la part de l'État qui jouera pleinement son rôle de garant de l'intérêt général.

Je vous remercie. »

Synthèse quantitative de la démarche

Isolde RIVAS, animatrice générale de la rencontre

La concertation préalable du public s'est tenue du lundi 24 mars au mercredi 15 mai 2025. Cette démarche proposait différents formats de rencontres au public pour capter tout type de profil.
Le dispositif intégrait 15 rencontres, au cours desquelles nous avons rencontré 782 personnes à date du jour. Cette concertation a fait l'objet de nombreuses réactions et contributions sur le registre numérique disponible sur le site internet de la concertation (www.emme-concertation.fr).

[1] Donnée extraite deux jours avant la fin officielle de la concertation préalable. La concertation s'est clôturée le 15 mai avec 33 cahiers d'acteurs.

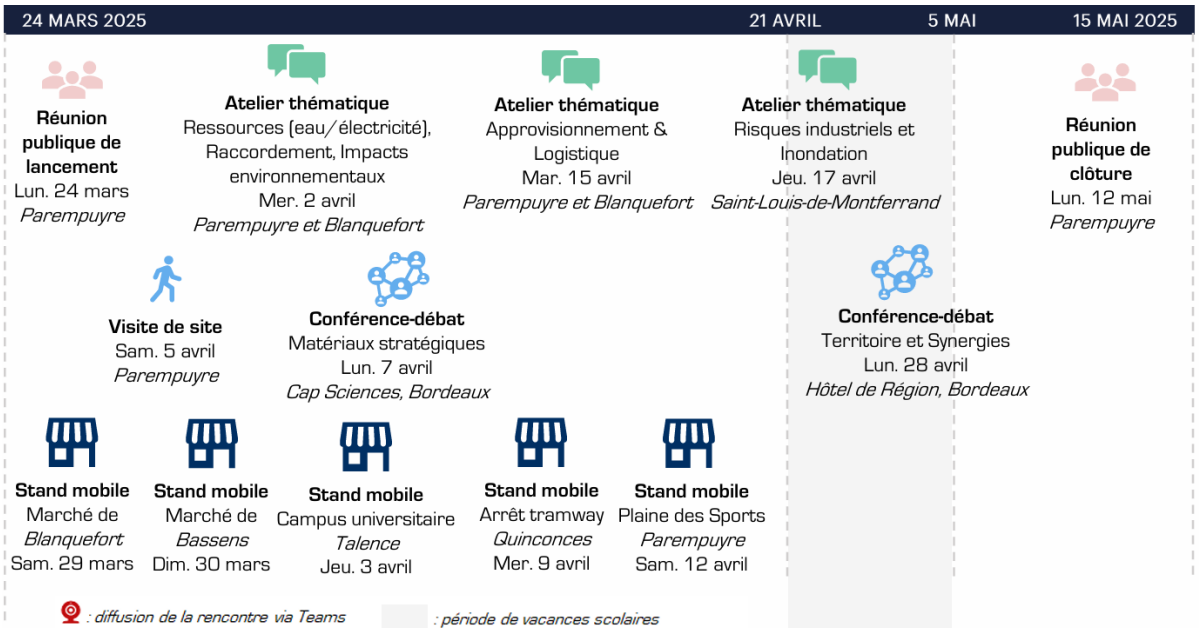

La concertation en chiffres :

- La réunion publique de lancement, le 24 mars : 265 participants
- 2 conférences-débats : 28 participants le 7 avril et 39 participants le 28 avril.
- 3 ateliers thématiques :
    - Ressources, raccordement et impacts environnementaux, le 2 avril, à Blanquefort et à Parempuyre : 25 participants
    - Approvisionnement et logistique, le 15 avril, à Blanquefort et à Parempuyre : 41 participants
    - Risques industriels et risque inondation, le 17 avril à Saint-Louis-de-Montferrand : 43 participants.
- 4 sessions de visite de site, le 5 avril : 57 participants
- 5 stands mobiles : 284 personnes.

Synthèse qualitative de la démarche – Partie 1

Benjamin ENAULT, directeur Développement durable, EMME

Les impacts

Ce qui a été entendu lors de la concertation

Des sujets d'inquiétude ont été relevés autour de la pollution visuelle, de la pollution sonore, de la pollution atmosphérique, les impacts sur l'environnement et la santé des êtres humains, notamment au regard de la toxicité des produits, et des interrogations sur la notion de zone naturelle compensée.

Les réponses apportées au cours de la concertation

Les études menées ont permis de définir les enjeux de faune et de flore et les enjeux liés aux zones humides. Les résultats des états des lieux ont été présentés lors de l'atelier dédié le 2 avril.

Ce diagnostic initial nous a permis de définir des mesures d'évitement. Par exemple, une partie des zones humides sont évitées par le projet. La partie impactée sera compensée sur des terrains limitrophes du projet.
Concernant les émissions, le projet n'émettra pas de nanoparticules. Le projet émet des poussières qui ont été étudiées et mesurées. Les émissions seront en-dessous des seuils réglementaires.
Les états initiaux ont été réalisés pour l'impact sonore en mesurant le bruit initial et le bruit avec usine. Les études montrent que les normes réglementaires seront bien respectées. Nous nous engageons également, puisque l'usine fonctionnera jour et nuit, à ne pas dépasser les réglementations de nuit, même en journée.
Aucun risque de nuisance olfactive n'a été identifiée à ce jour en raison de la nature des produits utilisés. Le projet n'utilisera pas de dioxyde de soufre.
Quant à l'impact paysager et notamment les cheminées, ces dernières sont de simples tuyaux en métal de 15 à 35 cm de diamètre, dont la hauteur maximale est de 35 m.

Les exemples de points à retenir ou à préciser

La zone Natura 2000 a concentré de nombreuses interrogations et confusions. La zone Natura 2000 ne touche que le quai et la plateforme portuaire, qui sont des terrains déjà artificialisés. Lors des études environnementales, la proximité de cette zone Natura 2000 a bien été intégrée et étudiée. Il n'a été observé aucun impact sur ces zones.
La qualification du site comme artificialisé à 73 % est induite par la présence d'activités d'agriculture conventionnelle. Lors de l'état initial, les écologues ont considéré les terres agricoles conventionnelles comme artificialisés du point de vue de la biodiversité, c'est-à-dire pour la faune et la flore en plus des sols. La biodiversité en terres agricoles conventionnelles est nettement moindre que dans des terres sans engrais ni pesticides. Dans le périmètre du projet, les écologues ont évalué à 73 % la part artificialisée du site.

Leur prise en compte et les prochaines étapes

L'ensemble des études d'impact finalisées vous seront présentées, y compris les études sanitaires, lors de l'enquête publique. Les produits manipulés en entrée et en sortie de procédé ayant des enjeux d'écotoxicologie, les études sanitaires vous seront également partagées.
Des compléments d'explication sont également donnés dans les réponses aux contributions des registres, publiées sur le site Internet de la concertation.

L'usine SEVESO

Ce qui a été entendu lors de la concertation

Il est ressorti pendant la concertation des questionnements sur les impacts sanitaires (eau, air, pour la population) mais également sur les risques industriels avec des incompréhensions quant à l'absence d'un PPRT. Les participants ont également exprimé des attentes quant aux études réalisées, sur la fiabilité des chiffres et l'impartialité des contrôles, et le niveau des informations données aux riverains en cas d'incident.

Les réponses apportées au cours de la concertation

L'usine sera en effet classée Seveso seuil haut, mais ce, uniquement pour des enjeux environnementaux (risque d'écotoxicité) en cas de déversement de grandes quantités des produits dans la Garonne. Cela ne représente pas un risque pour les populations.
Comme l'a indiqué la DREAL lors de l'atelier du 17 avril sur les risques industriels et inondation, il n'y a pas de Plan de Prévention des Risques Technologiques, dit PPRT, pour des projets nouveaux comme le projet EMME.
EMME est tenu pour le dépôt de son dossier de produire une étude de dangers. Cette étude doit présenter l'ensemble des risques identifiés, et leur nature, en se basant notamment sur les cas possibles et/ou les événements passés, pertinents par rapport aux activités du projet.
Lors de l'atelier dédié sur les risques industriels et le risque inondation, le 17 avril dernier à Saint-Louis-de-Montferrand, deux scénarios ont été présentés aux participants à titre d'exemple : le cas d'un conteneur qui tomberait dans l'eau au bord à quai et celui de la rupture d'un flexible lors d'un transvasement de produits type soude entre un bateau, un bras de quai et la cuve de stockage de cette soude. L'étude de dangers vient étudier les conséquences d'un tel événement et identifier les mesures de maîtrise des risques (procédures, capteurs, rétentions).
Les différents scénarios identifiés par EMME sont en cours de finalisation.
L'enjeu d'étanchéité relevé par certains a bien été pris en compte par EMME en précisant les différentes barrières de protection utilisées dans le cadre du transport par voie maritime de nos produits. Les produits seront transportés dans des bigs bags thermosoudés dans des conteneurs fermés hermétiquement.

Les exemples de points à retenir ou à préciser

Le contrôle des infrastructures a généré des précisions pour les habitants. Les services de l'État assureront des suivis et des contrôles réguliers et inopinés des installations, en raison de ce classement Seveso.
L'étude de dangers intègre également l'étude des accidents industriels précédents.

Leur prise en compte et les prochaines étapes

Conformément à la règlementation (*), les éléments des études de dangers ne présentant aucun caractère sensible vis-à-vis de la sûreté, seront mis à disposition du public lors de l'enquête publique.

(*) Instruction du Gouvernement du 12 septembre 2023 relative à la mise à disposition d'informations potentiellement sensibles pouvant faciliter la commission d'actes de malveillance dans les installations classées pour la protection de l'environnement. Cette instruction rappelle que les informations présentant un caractère sensible vis-à-vis de la sûreté et pouvant faciliter la commission d'actes de malveillance ne sont pas communicables et donne les exemples d'informations communicables / non communicables.

Le cycle de l'eau

Ce qui a été entendu lors de la concertation

Lors de la concertation, des interpellations du public ont porté sur la consommation en eau nécessaire dans le cadre du procédé industriel et les éventuels conflits d'usages que cela pourrait générer, en cas d'épisodes de sécheresse par exemple entre l'utilisation par les habitants, par d'autres industriels, ou pour l'agriculture.
Les moyens d'acheminement et leurs différents impacts ont été un sujet.

Les rejets dans la Garonne ont soulevé des inquiétudes sur leur nature, leur composition et les impacts sur le milieu aquatique.

Les réponses apportées au cours de la concertation

Il faut distinguer plusieurs choses : le volume d'eau nécessaire au fonctionnement de l'usine et les volumes d'eau rejetée. Ces chiffres ont été présentés lors de la concertation, avec la présentation des enjeux locaux liés à l'eau par la Régie de l'Eau de Bordeaux Métropole.
Il a été plusieurs fois rappelé que les chiffres présentés lors de la concertation sont les chiffres connus à la date de la concertation ; ils sont amenés à évoluer avec les améliorations en cours sur le procédé. Le volume d'eau externe nécessaire pour le procédé, notamment, ne cesse de diminuer au fur et à mesure des innovations mises en place. Dans le cadre de la concertation, plusieurs scénarios d'acheminement de cette eau nécessaire ont été évoqués. Le scénario d'approvisionnement retenu est celui de l'utilisation des rejets de la station d'épuration de Blanquefort.
La station d'épuration de Blanquefort se situe à 6-7 km du site en suivant la route. Pour le transport de l'eau, deux solutions s'offrent à EMME :

- une canalisation souterraine, avec des enjeux de biodiversité liés aux travaux pour la construction de la canalisation,
- des camions électriques, en fonction du volume nécessaire.

Le choix entre ces solutions dépendra également du volume d'eau nécessaire calculé après les améliorations du procédé.

Les volumes d'effluents ne cessent d'évoluer également, de 30 m^3/h au début à 8 m^3/h aujourd'hui. EMME travaille encore à les réduire.

Les exemples de points à retenir ou à préciser

Les volumes d'eau utilisés ont suscité des interrogations parmi le public. L'un des enjeux du projet est de pouvoir fonctionner en minimisant l'eau externe nécessaire, voire, si possible en boucle fermée. L'eau présente en grande quantité dans les matières premières approvisionnées et traitées par l'usine est une ressource. Cette eau est donc extraite et utilisée dans le procédé industriel.
Au fil des calculs et des tests en train d'être réalisés, ce volume nécessaire d'eau est réduit car nous arrivons à capter de plus en plus l'eau dans les matières premières. C'est pourquoi les volumes n'ont de cesse d'évoluer à la baisse. À date, le besoin est passé de 100 m^3/h à 20 m^3/h et cela peut encore être amené à évoluer.

En termes de composition, il est certain que les effluents ne présenteront aucune trace de nickel et de cobalt dans leur composition.

Leur prise en compte et les prochaines étapes

EMME continue d'étudier diverses possibilités pour optimiser les volumes d'eau nécessaires et optimiser les sources d'approvisionnement comme la récupération et l'utilisation de l'eau de pluie.

Concernant les effluents, les boucles de recyclage mis en place permettent de diminuer la quantité d'eau et réduire les effluents.

Les résultats des études seront consultables lors de l'enquête publique.
Des compléments d'explication sont également donnés dans les réponses aux contributions des registres, publiées sur le site Internet de la concertation.

La zone inondable et le remblai

Ce qui a été entendu lors de la concertation

Les principales objections sur ce thème se sont concentrées sur la possibilité de construire une usine en zone inondable. Certains habitants ont expliqué s'être vu refuser des aménagements en raison de ce risque inondation. Les impacts en cas d'inondation ont également été interrogés, ainsi que la bonne prise en compte du changement climatique et des phénomènes naturels dans les études.
Le remblai a fait l'objet de questions sur sa surface, sa provenance, le moyen d'acheminement, les impacts d'une surélévation.

Les réponses apportées au cours de la concertation

Le projet EMME s'installe sur cette zone inondable en raison de la présence du quai et de la plateforme portuaire, qui attribue une vocation industrielle ou portuaire à ce terrain. EMME projette sa logistique comme essentiellement maritime, pour éviter tout impact sur le trafic routier.
Pour plus de précisions, tout terrain appartenant au Port, qui plus est sur la façade Atlantique, est en zone inondable avec risque submersion. Le choix d'une logistique maritime impose une implantation en zone inondable. La zone est depuis 2016 intégrée dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU) comme « à vocation industrialo-portuaire ».

Le risque inondation a fait l'objet de nombreuses présentations et explications. Différents scénarios ont été étudiés en prenant un événement de référence – ici, la tempête Martin de 1999. Les facteurs ayant aggravé les conséquences de cet événement sont intégrés dans la modélisation, auxquels des hypothèses de surcote sont ajoutées pour intégrer les aléas liés au réchauffement climatique (et à la réhausse du niveau des océans). Ainsi, plusieurs scénarios ont été présentés avec une surcote au Verdon-sur-Mer de 80 cm, de 100 cm et de 120 cm. Aujourd'hui, la taille et la hauteur des remblais, à 5,50 mètres NGF[2], ont été calculées pour rendre le site hors d'eau en cas de tempête 1999 avec les mêmes facteurs aggravants et une surcote au Verdon-sur-Mer de 120 cm, tout en n'amenant pas d'impacts sur les zones avoisinantes.

Les exemples de points à retenir ou à préciser

En réponse aux inquiétudes du public, EMME s'est demandé à partir de quel niveau le site serait submergé. Il a été démontré que, même en cas de réhausse des océans de 2 mètres au Verdon-sur-Mer, le site serait hors d'eau aujourd'hui.

[2] *Nivellement Général de France*

Leur prise en compte et les prochaines étapes

EMME publiera une fiche thématique sur l'ensemble des facteurs pris comme hypothèses dans les calculs.
Un appel d'offre international a été lancé afin qu'un certain nombre d'acteurs en capacité de nous fournir ce remblai par voie maritime, puissent répondre. Le résultat de cet appel d'offre sera communiqué, et une fois la décision prise, la répartition du remblai utilisé arrivant par voie marine sera partagée.
Des compléments d'explication sont également donnés dans les réponses aux contributions des registres, publiées sur le site Internet de la concertation.

L'approvisionnement et la logistique

Ce qui a été entendu lors de la concertation

La concertation est revenue sur les provenances des matières premières, les conditions des travailleurs miniers pour l'extraction de ces matières, et la destination des produits finis. Le recyclage de ces matières a été discuté et la possibilité pour EMME d'intégrer du MHP recyclé dans son procédé. L'impact logistique sur le trafic maritime et fluvial ainsi que l'impact de l'approvisionnement sur les riverains ont également fait l'objet d'interrogations. Les garanties apportées dans le cadre du projet EMME sur ces sujets ont été demandées.

Les réponses apportées au cours de la concertation

La liste des produits entrants et des produits sortants, ainsi que le tonnage de ces produits ont été présentés dans le dossier de concertation. En termes de tonnages, 99 % des produits entrants arriveront par voie maritime. En termes de tonnages, 97,8 % des produits sortants seront transportés par voie maritime. La liste détaillée de produits a été fournie dans le dossier de concertation et explicitée pendant les ateliers pour expliquer la répartition des produits arrivant et sortant par voie maritime.

Les exemples de points à retenir ou à préciser

Le traitement des déchets par voie maritime dépend des opérateurs avec qui le projet EMME travaillera demain. Pour l'heure, l'entreprise EMME a considéré que 100 % des déchets partaient via des camions. Sur l'année, 50 camions transporteront les déchets en mode exploitation nominale. Cela représente un camion par semaine pour les produits entrants et les produits sortants. Le reste sera opéré par voie maritime. Il faut distinguer la logistique en voie nominale et la phase chantier.
En ce qui concerne la phase chantier, une partie de l'usine arrivera en module. Il y a des opérateurs qui fabriquent des usines. Par exemple, un opérateur en Espagne avec lequel la société EMME est plutôt avancée, pourrait construire l'usine et la faire acheminer par voie maritime. La partie construction s'étalera sur deux ans.

Leur prise en compte et les prochaines étapes

Un plan de circulation sera mis en place avec les services de l'État et les communes de Blanquefort et de Parempuyre pour anticiper et limiter les nuisances aux heures de pointe pour les citoyens. Ce travail sera amorcé demain si le projet se fait.

Temps d'échanges

Certaines déclarations lues entièrement ou partiellement en réunion et transmises au porteur de projet ont été retranscrites intégralement dans le cadre de ce compte rendu.

Remarque de Mme Françoise Sourbé, représentante du Parti communiste français et du syndicat CGT : « Concernant cette usine EMME, je ne vous cache pas que, suite à la première série de concertation, je suis restée sur ma faim en matière de sécurité. Alors, pour entendre ce qu'il en était dit tant en ce qui concernait les questionnements du public que les réponses et les compléments de précisions émanant des porteurs du projet, j'ai assisté à la totalité des rencontres et cela, sans a priori, qu'il s'agisse de la réunion publique de lancement, des trois ateliers thématiques, de la visite du site, des deux conférences débat tant à Cap Sciences qu'à l'Hôtel de Région; j'ai pris des notes et en ai fait une petite synthèse, c'est de cela dont je me permets de vous faire part. Essayer de résumer en très peu de temps, un peu plus de 20 heures.

Je voudrais ajouter que la fonction que j'occupais en activité, de par les responsabilités qui lui en incombaient, nécessitait une grande vigilance en matière de sécurité, une vigilance qui vous imprègne à vie. En effet, j'ai été, entre autres, durant 19 ans, directrice d'écoles dont les 13 dernières années, à la direction de l'école élémentaire Saturne à Blanquefort et avoir eu, là, à y gérer, un désamiantage et trois ans après, une rénovation totale des locaux avec une activité pédagogique qui s'y maintenait en totalité, ce qui a nécessité une vigilance particulièrement intense. Deux chantiers énormes : l'école élémentaire Saturne, c'était, à l'époque, plus de 330 élèves et cette école est immense en termes de superficie (15 560 mètres carrés, dont la moitié en bâti). La construction de cette école coïncide avec l'arrivée de Ford à Blanquefort, au début des années 70. Le quartier Saturne a, alors, été créé de toutes pièces, à la place de prés et de vignes (c'est ça la réalité de l'Histoire de ce territoire), avec l'aménagement et la construction lotissements pour accueillir les cadres de Ford à une époque où Ford, c'était plus de 3000 salariés. Parce que l'arrivée d'une usine sur un territoire ce sont des retombées économiques en termes d'emplois, des apports en aménagements de structures mais aussi de voirie, des services répondant aux besoins des habitants locaux en termes de bien être (santé, loisirs etc.).

- ***Et ainsi pour l'usine EMME, (j'aborde là le résumé, la réalité objective de ces 20 heures) ce sont aussi des créations d'emplois, des créations d'emplois allant à la fois dans le sens de la reconquête de notre souveraineté industrielle, face à la concurrence de la Chine mais pas que. Et en termes de géopolitique, dans le sens de faire face aux éventuels risques tant, à la fois de la fermeture potentielle des routes maritimes (en effet, par exemple, quid du canal de Suez ?) ; dans le sens de faire face également à d'éventuels conflits, comme il en existe dans le monde et pour lesquels l'acquisition de terres rares, de minerais stratégiques est précisément une des sources de ces conflits : la République du Congo par exemple mais aussi l'Ukraine et tant d'autres.***
- ***Pour l'usine EMME, c'est une contribution essentielle à la réduction des gaz à effet de serre dans ce contexte de réchauffement climatique : tous les***

spécialistes en la matière s'accordant sur le fait que l'énergie du futur sera électrique, moins émettrice en CO_2 que les énergies fossiles.

- ***Pour l'usine EMME, concernant les emplois (qui dit emplois dit travail) : ce sont 200 emplois directs plus 300 emplois indirects. Sans oublier les 1000 emplois liés à la construction de l'usine. C'est aussi une augmentation notoire de l'activité du port de Bordeaux (+ 30 % à ce que j'ai cru comprendre) et donc des incidences sur l'emploi des dockers, des agents portuaires.***

Plus l'augmentation des emplois locaux générés par cette présence.

****Petit détail personnel : Je suis d'ailleurs très étonnée que cet aspect d'une usine créatrice d'emplois n'ait pas été traité dans le journal « Sud Ouest » dont la devise est pourtant : « Les faits sont sacrés, les commentaires sont libres ». Alors qu'il a été question de l'emploi dans chacune des deux conférences, alors qu'il a été question de l'emploi dans les ateliers, alors qu'il a été question de l'emploi lors de la visite du site, ce fut silence radio dans les colonnes de Sud Ouest. Et oui, parler de l'emploi, de la contribution à la réduction des gaz à effet de serre, de notre souveraineté industrielle, de l'intérêt général sont des faits qui sont sacrés et pourtant qui ont été particulièrement absents des colonnes du journal Sud Ouest et ce, contradictoirement à sa devise.***

Lors de ces plus de 20 heures de concertation, il a été beaucoup question de la sécurité de cette usine : questionnements des participants et réponses systématiques sur chaque point avec explications, la plupart du temps accompagnées de diaporama. Personnellement, sur ce point de la sécurité, étant dans le questionnement au démarrage de cette seconde concertation, au final, je me suis sentie rassurée après ces explications de la réalité objective, je dis bien, de la réalité objective, par les porteurs du projet.

Grâce à quelques points rapides que je vais relater en toute impartialité :

****1-Comment ne pas être rassurés quand les porteurs d'un projet d'usine font appel à des scientifiques, chercheurs et pour certains enseignants d'universités, des scientifiques qui abordent tant de sujets relatifs au projet, qu'il s'agisse de scientifiques dépendant d'organismes d'état, d'organismes indépendants comme le CNRS, le CEA, le BRGM, l'ADEME, plus tous les cabinets de conseils (y compris étrangers) ayant largement fait leurs preuves.***

****2- Comment ne pas être rassurés après l'intervention de ce chercheur en biologie toxicologie, médecin et professeur à l'université de Lausanne sur la qualité de l'eau et sa démonstration prouvant que l'eau rejetée par l'usine dans le fleuve, en très petite quantité d'ailleurs, était plus propre que celle de la Garonne : question de pH ?***

3-Pour ne parler que du risque d'inondations par exemple (sujet le plus abordé par les participantes et participants), comment ne pas être rassurés par les précisions du Grand Port de Bordeaux qui maîtrise totalement la sécurité de l'estuaire (à savoir le bornage, à l'entrée, pour chacun des bateaux, les 20 officiers de marine, la capitainerie à Lormont etc.) et aussi la sécurité du port même, avec le professionnalisme des dockers, des agents portuaires ? Une précision quant au Port

: Le terrain dévolu à l'installation de cette usine est un terrain qui est la propriété du port de Bordeaux. À Grattequina, le terrain propriété du Port a une superficie de 260 hectares dont 170 faisant partie du parc des Jalles, qui demeure protégé, j'ai envie de dire « sanctuarisé », le reste étant une zone aménageable dans laquelle une partie est réservée au projet de l'usine EMME.

4- Comment ne pas être rassurés après les explications données, entre autres, sur le phénomène des marées et sur les aléas concomitants qui pourraient y être adjoints (par exemple pluie torrentielle par très fort coefficient de marée) par un enseignant d'université, chercheur au CNRS et mandaté par ce même CNRS et dont l'objet de ses recherches est précisément l'estuaire de la Gironde ?

5- Comment ne pas être rassurés par l'explication du cabinet d'ingénierie Artelia, pionnier en ce qui concerne l'étude des origines fluviales ou maritimes des crues et de leur modélisation, pionnier d'études hydrauliques et de plans de prévention des risques d'inondation et qui a déjà fait ses preuves (voir le détail sur le site) en France et en Nouvelle-Aquitaine ?

6- Comment ne pas être rassurés quand, sur ce sujet, est également questionné le cabinet d'ingénierie hollandais CDR de renommée internationale dans le domaine de l'eau et spécialisé dans l'adaptation au changement climatique et les risques d'inondation dans les zones et les pays les plus exposés (Hollande, Belgique, Bangladesh, Sri Lanka) ?

7-Pour terminer sur le sujet des inondations, trois précisions qui ont été données : 1-une zone inondable reste inondable 2-La plupart des ports sont construits en zone inondable 3-Les installations industrialo-portuaires sont, de fait, construites en zones inondables. Et sécurisées.

8- Enfin, s'il est tout à fait légitime d'aborder le problème des risques d'inondations, il est encore plus légitime d'aborder ce qui est la cause essentielle de l'augmentation de fréquence et de volumétrie de ces inondations à savoir le réchauffement climatique. Et l'usine EMME répond à ce qui est le fond du problème, le fil rouge du défi qui nous est assigné, pour le présent mais aussi pour un avenir proche, à savoir la prise en compte de ce réchauffement climatique. L'usine EMME, elle, répond à cette prise en compte du réchauffement climatique en termes de production, de recyclage des batteries usagées, de laboratoire scientifique de recherche en sciences des matériaux et en génie du procédé

9- De plus, comment ne pas se sentir en sécurité quand on apprend que ce projet est particulièrement encadré notamment par les services de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement, du Logement) avec tout ce que cela implique ? DREAL qui assure également, a posteriori, le suivi, les inspections, le respect de la réglementation

Une précision, nous vivons dans un pays qui est un État de Droits avec ce que cela implique.

10- Sur les questionnements posés concernant le fait que cette usine soit placée « Seveso seuil haut ». En voici la réponse : « Ce classement n'est pas lié à des risques physiques ou de toxicité pour l'Homme mais à des risques environnementaux pour le milieu aquatique en cas d'accident. » Des risques en capacité d'être maîtrisés de

suite (comme un arrêt instantané de l'usine par exemple). Contradictoirement à ce que l'on pourrait penser, qui dit classement « Seveso haut » a un aspect positif : en effet, qui dit classement « Seveso seuil haut » dit mise en place accrue de mesures de maîtrise des risques (et nous avons eu la démonstration scientifique de cette maîtrise) et qui dit classement « Seveso haut », signifie des fréquences resserrées des contrôles des services de l'État. Et pour cela, on peut faire confiance, dans l'application rigoureuse de la réglementation, au professionnalisme des fonctionnaires de la DREAL - entre autres- à leur sens des responsabilités, à leur éthique. À signaler également que 16 sites sont classés « Seveso Haut » en Gironde dont 10 entre Bassens et Ambès.

Ainsi, on ne peut s'empêcher de penser, sans a priori et de manière impartiale, après ces plus de 20 heures d'échanges, à la synthèse suivante :

Cette usine est indispensable car elle permet de participer à la réduction du réchauffement climatique

Cette usine est indispensable car permettant la création de nombreux emplois, elle nous permet de reconquérir notre souveraineté industrielle et peut-être par-là, la possibilité de maintenir notre vécu, ici, dans un monde de paix. Cette usine est indispensable parce que, sur ces quatre points déjà, réchauffement climatique, création emplois, reconquête de notre souveraineté industrielle, vivre dans un monde de paix) c'est une usine d'intérêt général.

Cette usine est indispensable également pour revivifier notre territoire en matière d'économie après le départ de Ford. D'ailleurs, à l'image de ce qui se fait à Mérignac et au Haillan autour de l'aéronautique (pôle de la mobilité mécanique, d'origine fossile), pourquoi ne ferions-nous pas, sur le secteur Parempuyre - Blanquefort, un pôle autour de la chimie (autour de la mobilité électrique) : un pôle de la fabrication de piles, de batteries d'autant qu'est déjà installée sur ce territoire l'usine « HDF », « Hydrogène de France » ? C'est une révolution que ce passage de la mobilité d'origine fossile à la mobilité d'origine électrique (grâce à des réactions relevant du domaine de la chimie) et il va bien falloir nous y habituer, même si cela est compliqué voire peut-être douloureux, face aux 4°C de plus prévus, ici, à l'horizon 2100.

Cette usine est d'autant plus indispensable qu'il s'agit de revivifier économiquement notre territoire, usine d'autant plus indispensable qu'il s'agit d'une usine propre et d'un projet extrêmement cadré, enchâssé dans une réglementation particulièrement sévère en termes de sécurité.

***

Maintenant que j'ai essayé de vous relater le plus impartialement possible la teneur de ces discussions issues de ces moments de réflexions, je me permets de vous faire part de quelques réflexions personnelles dans le cas où ce projet verrait le jour.

1- Pourquoi, ne pas proposer, aux usines correspondant aux 300 emplois induits, des emplois qui pourraient être fidélisés en venant s'installer, par exemple, sur les anciens terrains Ford (proximité de EMME, grandes étendues de terrain disponibles, proximité de possibilité de fret fluvial et de fret ferroviaire) : cela

permettrait de réduire la densité en termes de mobilités de véhicules et ainsi, de réduire le niveau de gaz à effet de serre au-dessus de nos territoires de Parempuyre et de Blanquefort. Mais aussi de Macau et Ludon.

Cette usine est indispensable parce qu'il y va aussi et ainsi de notre intérêt de parempuyriens et de blanquefortais. Et concernerait aussi les habitants de Macau et de Ludon, entre autres.

Cette usine est d'autant plus indispensable parce qu'à la fois, d'intérêt général ET d'intérêt particulier local pour la collectivité. Et, en effet, également,

2 - Concernant le fret fluvial : l'implantation de cette usine ici est un excellent catalyseur concernant le fret fluvial et sa dynamique à venir, fret fluvial que l'on ne peut que considérer encore comme trop sous développé alors qu'indispensable dans la réduction de gaz à effet de serre. Fret fluvial qui se doit d'être amplifié

Pourquoi également ne pas utiliser le fleuve pour un transport de passagers comme cela se fait ailleurs : une navette directe, dans un premier temps, Pauillac - Bordeaux, ce qui aurait pour intérêt de réduire l'engorgement voire l'asphyxie, matin et soir, aux abords et dans les bourgs de Parempuyre et de Blanquefort, et aussi de Macau et de Ludon ?

3 - Si ce projet devait se réaliser, il me semble qu'il nous faudrait penser en termes d'urbanité, une urbanité co construite avec et pour les habitants de Parempuyre et Blanquefort. Prévoir, comme cela avait été fait avec l'arrivée de Ford, le logement de ces salariés dans la proximité. Ceci contribue à la vivacité économique locale, à une meilleure hygiène de vie et aussi renforce la sécurité au travail : embaucher après un long temps dans les embouteillages n'est pas la même chose que parcourir quelques kilomètres ... à vélo..

En prenant en compte le fait qu'emploi et logement sont intimement liés et que les jeunes des nouvelles générations aspirent à être logées (par souci de diminuer le dérèglement climatique) près de leur lieu de travail. Voir les réflexions à ce sujet des travaux de l'architecte urbaniste espagnole Carmen Santana :

1. ***Le logement de salariés sur place, cela serait bénéfique à l'économie locale. Cet apport de nouvelles populations et la création de ces emplois seraient un plus pour la population locale, pour sa vie économique. (On l'a vu avec Ford, inaugurée en 1973)***
2. ***Pourquoi, ne pas profiter de l'arrivée de cette usine pour répondre aux besoins de bien-être de l'ensemble des parempuyriens et des blanquefortais?***

Par exemple, en y répondant en termes de santé, de loisirs, de bien être, d'une meilleure qualité de vie pour les blanquefortais et les parempuyriens installés déjà sur la commune en créant, par exemple, un centre médical digne de ce nom avec un service de radiologie et par souci d'accessibilité, de proximité, de réduction d'impact carbone, dans chacune des deux communes, tant à Blanquefort qu'à Parempuyre ? Sans oublier une crèche à proximité de l'usine ?

- Pour les mêmes raisons (souci de réduction d'impact carbone : utilisation des seules mobilités douces), pourquoi ne pas utiliser les gravières tant à Blanquefort

qu'à Parempuyre pour en faire des lieux de villégiature ? Des plages aménagées ? Des lieux de loisirs, des lieux de fraîcheur, réchauffement climatique oblige d'autant que, pour des raisons financières et par souci d'écologie, les gens partent de moins en moins loin et de moins en moins en vacances…

Ce ne sont que quelques éléments concernant l'avenir dans la mesure où ce projet serait validé. Dans ce cas, d'autres réunions sembleraient nécessaires pour d'autres propositions concernant cet aspect sociétal lié à cette usine.

D'autres propositions mettant en lien et en rapport dialectique emploi-logement-mobilités- sécurité-bien être- santé-loisirs etc…avec pour objectif une urbanité cohérente, co-construite, une urbanité du bien vivre pour tout le monde.

Cette usine est indispensable, non seulement parce qu'elle répond à l'intérêt général ET à l'intérêt particulier local pour la collectivité mais aussi parce qu'elle nous fournirait, indirectement, des réponses à certains de nos besoins fondamentaux à nous, les gens d'ici : celui du bien-être (celui de la fraîcheur particulièrement, besoin indispensable dans les 50 prochaines années déjà, pour faire face à ce qui est incontournable à savoir le réchauffement climatique des besoins fondamentaux comme celui de la santé, ceux des loisirs, pour nous, les gens d'ici. »

Question de M. Sébastien Jacques, administrateur pour l'association Estuaire pour Tous entre les deux rives : « Je suis très étonné que la DREAL n'ait pas prévu de PPRT, normalement pour tout ce qui est usine industriel seuil haut, il doit y avoir un PPRT. Alors j'aimerais rappeler une petite chose, je pose la question : il y a eu un incendie aux États-Unis dans l'usine à Moss Landing en Californie où le cobalt, le nickel et le manganèse ont brûlé. Il y avait des concentrations élevées dans l'air et dans les zones humides. Étant donné que cette usine va être à côté d'une zone humide, comment se fait-il qu'on ne nous parle pas d'un calcul au niveau des incendies et notamment des fumées qui pourraient impacter Bassens voire Bordeaux puisque les vents sont orientés nord-ouest 80 % du temps sur la Région. Donc j'aimerais savoir si les études ont été faites à ce niveau-là. Je vous remercie. »

Réponse de la DREAL : En effet, pour un nouveau site, on ne parle plus de PPRT. Les PPRT étaient un outil qui permettait de gérer l'urbanisme sur les sites existants. Les PPRT ont été mis en place il y a quelques années, quand il y a eu le constat que l'urbanisation se rapprochait des sites industriels. Le PPRT permettait de venir corriger ces situations. À la fois gérer la situation existante où des maisons étaient dans des zones avec des risques inacceptables, et également la mise en place du PPRT a permis de gérer le futur développement de l'urbanisation.

Sur un futur projet comme EMME, il y a une étude de dangers, qui consiste à regarder quels sont les risques de ce site. Et s'il y a des risques générés inacceptables pour des zones urbanisées, le site ne pourra être autorisé.

Autrement dit, ici, nous sommes dans une démarche de nouveau site et un nouveau site ne doit pas être autorisé s'il y a des risques inacceptables. Il peut y avoir des risques qui sortent des limites de propriété, sur des zones par exemple qui ne sont pas utilisées pour de l'urbanisation, comme un champ par exemple, pour lesquels sont utilisées les servitudes

d'utilité publique de sorte à inscrire ces zones comme des zones « tampons » pouvant accueillir ces risques sortants.

En somme, les nouveaux sites ne sont pas concernés par des PPRT mais par des servitudes d'utilité publique, pour garder la mémoire pour l'urbanisation.

Réponse de EMME : Vous retrouvez dans le dossier de concertation la liste des produits qui sont soit inflammables, soit combustibles. Ce sujet a fait l'objet d'un atelier dédié au sein duquel nous avons présenté un scénario où un container tomberait dans la Garonne, un scénario autour de la soude, matériau utilisé sur le projet et soumis à autorisation.

Dans l'étude de dangers, il y a l'ensemble des cas de figure identifiés à date, que nous présenterons aux services de l'État dans le cadre de la Demande d'Autorisation d'Exploiter. Au sein de cette étude, il y a des sujets d'incendie présentés.

Complément du même participant : « Chaque commune, comme vous le savez, dispose d'un plan communal de sauvegarde qui doit recenser tous les risques qui sont à côté de chez elle. Et les communes qui sont de l'autre côté du fleuve ont aussi un plan communal de sauvegarde. Or, si jamais il y a un incendie avec des vents, par exemple, à 110-120 km/h en direction de Bassens ou autre…cet incendie va impacter forcément ces communes. Donc j'aimerais savoir s'il y a des calculs qui ont été faits au niveau de la vitesse du vent, et par rapport à un camembert, où on détermine l'axe du vent. Et pas que le container qui tombe à l'eau. La vitesse maximale retenue, s'il vous plaît. »

Réponse de EMME : Le container qui tombe à l'eau ne représente qu'un des scénarios étudiés, un exemple présenté lors de l'atelier dédié, en réponse à la demande du public. L'étude de danger du futur site ne se cantonne pas à un risque d'un container qui tombe dans l'eau, mais traite de différents cas accidentogènes, y compris sur le risque incendie. Dans ce cas, des roses de vents ont bien été prises en compte. La rose prise en compte est celle de la station météorologique de Bordeaux Mérignac, qui comprend la direction et la vitesse du vent, et les modélisations ont été faites pour toutes les conditions météorologiques préconisées dans la circulaire du 10 mai 2010.

Question de Mme Aurore Sournac, maraîchère à Eysines et représentante de la Chambre d'Agriculture : « Je suis désolée, je n'ai pas pu venir aux autres réunions de concertation, mais j'étais venue au tout début, en 2024, en janvier. Ma question est, vous parlez des risques d'inondation de la Garonne, très bien. Par contre, est-ce que vous avez prévu les risques d'inondations dues aux pluies, comme nous avons eu en 2023, fortes pluies, biométrie, écluses qui fonctionnaient mal, du coup tout est remonté. Alors forcément, nous ne sommes que des agriculteurs, on ne représente pas beaucoup, enfin on est quand même une partie qui entretient bien le territoire et qui vous nourrit.

Donc j'aimerais savoir, qu'est-ce que vous avez prévu ? Parce que vous faites quand même pas mal de remblais entre deux jalles, qui pour vous sont de petites rivières qui ne servent à rien. Enfin, en 2023, on a bien vu que les jalles avaient été remontées jusqu'à Eysines. Donc, qu'avez-vous prévu ? »

Réponse de EMME : La gestion des eaux de pluie fait l'objet de prescriptions spécifiques dans le PLU. Le système de gestion des eaux de pluie qui tombent sur le périmètre de l'usine EMME a donc été défini dans le respect de ces prescriptions décrites dans le PLU.

Les eaux de pluie sont collectées dans des bassins d'eau de pluie spécifiques et analysées. Le système d'évacuation des eaux de pluie a été défini suivant les prescriptions du PLU, par exemple les débits maximaux. Nous avons également défini un système pour récupérer les eaux de pluie pour alimenter le procédé de l'usine. L'ensemble du système de gestion des eaux pluie a été discuté avec les services de l'Etat et des collectivités. Il fait partie du dossier soumis à validation par ces services.

Complément de la même participante : « D'accord, mais est-ce que vous ne ferez pas barrage à l'évacuation des eaux de pluie qui arrive des deux autres jalles ? »

Réponse de EMME : Cela est également inclus dans les études que nous avons réalisées. Lors de la réalisation des études sur le risque inondation, deux choses sont primordiales à démontrer :

1. Le fait que l'usine est hors d'eau par rapport à nos enjeux d'inondation et la nature des produits qu'on manipule,
2. Le fait que l'usine n'ait pas d'impact ni sur les tiers et ni sur la circulation d'eau alentour.

Ainsi, nous avons étudié les impacts sur l'hydrologie qu'engendrerait l'implantation de l'usine à cet emplacement. Les résultats montrent qu'il n'y a pas d'impact sur l'évacuation de l'eau vers la Garonne post-inondation ou post-grandes pluies par les différentes jalles, puisque le projet ne vient pas impacter les jalles environnantes.

Remarque de Mme Florence Bougault, administratrice de la SEPANSO Gironde : « Voilà la conclusion de huit semaines de concertation publique sur le projet EMME, huit semaines qui ont permis d'en savoir plus, merci, de mettre le doigt sur des questions bien souvent restées sans réponse ou qui les attendent encore, et sur les incohérences de ce projet. Il reste le point principal qui ne passe pas, qui ne passera sans doute jamais, son implantation en zone inondable non artificialisée. À l'aube de la rédaction de la conclusion par les deux commissaires enquêteurs de la CNDP et avant les avis de conformité, j'ai un regret amer et une question. Pourquoi s'obstiner ? Pourquoi ce projet s'obstine irrémédiablement sur cet emplacement quand l'année écoulée et tout l'argent dépensé aurait pu permettre de réfléchir à d'autres lieux, d'autant que l'emprise de l'usine n'a cessé de se réduire ?

On se retrouve ici presque un an après la première réunion et la problématique principale est toujours la même. Vous nous opposerez sans cesse que c'est un projet souverain essentiel et nous vous répondrons toujours, en face, que ce n'est pas le bon endroit. Vous avez embauché du monde, vous avez fait des études, imprimé des fascicules, mais rien ne change si vous ne cherchez pas un autre emplacement. Que de temps perdu en inutilité. À quoi vous allez désormais ajouter le temps des services de l'État alors qu'ils sont exsangues et les finances publiques dans un État désastreux. À quel moment la raison reviendra-t-elle ? À quel moment

on analysera sereinement les choses ? Et ce n'est pas pour ou contre les batteries, pour ou contre les emplois.

Vous allez maintenant logiquement nous expliquer que vous avez dépensé des millions d'euros en études, en projets et que donc il faut vous donner les autorisations et vous allez essayer de passer en force contre l'avis de la population locale, contre l'avis de nombreuses associations environnementales, contre la raison.

Le vieil adage qui dit « La raison du plus fort est toujours la meilleure » est sans doute planté au-dessus des plans de cette usine. Mais pourquoi faire à la fin ? Pourquoi, si vous avez tort ? Pourquoi, si c'est pour devoir déconstruire, remettre en état, puis rendre à la Garonne son lit majeur, celui qui nous procède tous, après tant de temps ? Car si la justice nous donne raison à la fin, il faudra tout remettre en état. Enlever boulon après boulon et remettre chaque motte de terre. Et croyez-moi, nous y veillerons. Il reste un chemin pour que cette usine voit le jour, qui consiste à trouver un autre emplacement. Et c'est la seule voie possible.

Et je voudrais terminer en vous disant que vous avez travaillé, vous nous avez fourni des études. Nous aussi, il y a de très nombreux textes réglementaires. J'ai lu les PPRI, j'ai lu les dernières chartes de novembre 2024 et je confirme que l'emplacement n'est pas possible pour la simple raison qu'on ne peut pas construire une usine polluante dans un PPRI et on ne peut pas construire une usine en PPRI si la voie d'accès pour les secours est elle-même en PPRI.

C'est le cas ici, CQFD.

Je pense que ça ne passera jamais. »

Remarque de M. Garrigou : « Je suis bailleur et je ne souhaite pas que mes locataires vivent dans un tas de saloperies. Vous avez parlé de la Garonne tout à l'heure. Vous n'avez pas analysé le réchauffement de la Garonne. Vous n'avez pas été chez les paysans analyser ce qu'ils en pensent. C'est pour les vignes, c'est pour le bétail et c'est pour les ruisseaux. Et ça, vous n'avez pas fait. Parce que de toute façon, le bétail, il ne peut pas vivre au milieu des usines. D'accord ? Et si vous êtes un peu conscient, vous aimez la viande, mais vous irez l'acheter à l'étranger.

Alors, les parempuyriens, foutez-les dehors, parce qu'il faut faire comme on a fait au Verdon. Au revoir. »

Synthèse qualitative de la démarche – Partie 2

Emeric LE BROUSTER, manager de projets DI, RTE

Le raccordement électrique

Ce qui a été entendu lors de la concertation

Des questionnements ont porté sur le raccordement, en particulier sur les travaux générés, sur comment le raccordement va être imaginé, ses impacts, notamment pendant la phase de travaux.

Les réponses apportées au cours de la concertation

Parmi les différents points qui ont été abordés lors de l'atelier et de la réunion d'ouverture figure tout d'abord la présentation de RTE, qui est une mission de service public. Ensuite, RTE a échangé sur la méthodologie d'élaboration et les moyens mis en place par rapport à la bonne gestion des travaux. RTE a échangé avec les différentes personnes qui étaient présentes par rapport à cette question.

Les exemples de points à retenir ou à préciser

RTE a pu repréciser qu'une concertation « Fontaine » sera menée à la suite de cette concertation, afin de définir un Fuseau de Moindre Impact. RTE a aussi noté les questions sur l'impact du chantier en termes de travaux sur les voiries et sur la circulation.

Leur prise en compte et les prochaines étapes

Afin de prendre en compte ces points pour les prochaines étapes, RTE mène déjà un travail étroit avec les services de la métropole et les services des mairies, de façon à préparer et anticiper le chantier en amont. Les discussions ont dès à présent commencé. Par la suite, RTE informera et échangera avec la population par différents moyens de communication : lettres, publications, mise en ligne des chantiers sur Waze de façon à anticiper et gérer la problématique routière.

RTE a choisi un tracé majoritairement sous voiries et évitant les zones environnementales à enjeux, pour limiter l'impact environnemental du projet.

Sylvie DUBOIS-DECOOL, directrice générale, EMME

Les batteries NMC

Ce qui a été entendu lors de la concertation

Il y a eu des interrogations sur les technologies des batteries et notamment la technologie NMC qui est la technologie de batteries utilisant du sulfate de nickel et de cobalt. Les principales questions étaient : La technologie est-elle d'avenir ? Allez-vous faire du recyclage ? Quelles filières d'extraction minière ? Il y aussi eu des interrogations sur le positionnement de la France sur ce marché et le retard notamment vis-à-vis de la Chine. Ce retard peut-il se combler ?

Les réponses apportées au cours de la concertation

Au début de la concertation, beaucoup de questions ont porté sur la technologie NMC (Nickel, Manganèse, Cobalt), sur son avenir comparé à la technologie LFP (Lithium, Fer, Phosphate), qui est une autre technologie pour les batteries. La question étant essentielle, nous avons

décidé, comme le mentionnaient les garants en introduction de la réunion, de faire appel à des experts scientifiques, techniques, pour répondre à cette question. Cette question a donc fait l'objet de la première conférence débat qui a eu lieu début avril, en faisant appel à des experts techniques qui n'étaient pas des experts EMME, parce que nous ne voulions pas apporter uniquement notre vision et notre réponse à cette question.
Qu'ont dit ces experts ?
Ils ont tout d'abord dit que la technologie NMC est une technologie particulièrement performante. Lors de la réunion de lancement, nous avions expliqué que la qualité des matériaux fabriqués impacte directement les performances des batteries, la capacité de stockage d'énergie de la batterie, le temps de charge et de décharge des batteries et plus généralement ses caractéristiques et performances techniques. Les experts techniques l'ont redit et l'ont expliqué.
Dans un deuxième temps, ils ont abordé la question du marché de cette technologie. Ils ont démontré que le marché des batteries et des matériaux NMC est bien plus important que la capacité de l'usine. L'usine a une capacité nominale de 20 000 tonnes de nickel et 3 000 tonnes de cobalt. Les experts estiment les besoins du marché européen à plus de 10 fois supérieurs à la capacité de l'usine EMME. Même s'il y avait une imprécision de quelques pourcents sur la part de marché des batteries NMC en Europe, cela ne change pas que le fait que le marché estimé est largement au-dessus des quantités que peut produire le projet EMME. Les scientifiques et les experts des sociétés Voltaire Minerals, du CEA Liten, ont confirmé lors de la conférence que le marché était bien plus élevé que la capacité de production de l'usine EMME.
La deuxième question, portait sur le recyclage. Le public a demandé à plusieurs reprises des clarifications sur la black mass et le recyclage. L'usine EMME va utiliser comme matières premières et traiter des composants issus du recyclage des batteries. Entre d'autres termes, l'usine EMME ne va pas recycler des batteries usagées mais elle va utiliser comme matière première de son procédé des composants qui sont issus du recyclage des batteries.
Cette utilisation de matériaux issus du recyclage avec l'objectif d'aller de plus en plus vers de l'économie circulaire est apparu comme un point auquel le public était très sensible. Cela nous a incité encore plus à modifier notre procédé pour pouvoir intégrer au maximum et dès le lancement de notre usine des matériaux issus du recyclage des batteries usagées. Comme cela a été précisé lors de la conférence-débat, il n'y a pas encore beaucoup de batteries usagées puisque les voitures électriques sont relativement récentes. Il faut attendre un certain temps avant que les batteries aient besoin d'être retraitées et que leur recyclage alimente des usines comme la nôtre. Ce marché du recyclage est croissant. Il se développe et se met en place. La société EMME va ainsi, au fur et à mesure que les matériaux issus du recyclage seront disponibles sur le marché, les incorporer et les utiliser dans son process. Cet approvisionnement a l'avantage d'être européen, et non issu de mines en Asie ou au Brésil, et d'être des produits issus de l'économie circulaire. Cela amène le double avantage de réduire les transports et réduire les émissions de CO_2.

Les exemples de points à retenir ou à préciser

La troisième question porte sur l'approvisionnement des matières premières. Des reportages sur des mines de nickel et le respect des populations et de l'environnement ont notamment amené des questions. Comme cela a été expliqué lors de la concertation, un référentiel international a été mis en place pour que les fournisseurs de minerais, dont les mines de nickel, respectent un certain nombre de critères qui assurent à leurs clients - tels que EMME - que les conditions d'extraction des minerais se fassent dans le respect des salariés, de l'environnement et des populations environnantes. Ce référentiel s'appelle IRMA. 100 % de nos fournisseurs seront des fournisseurs de minerais qui seront certifiés suivant le référentiel d'audit IRMA.

Leur prise en compte et les prochaines étapes

Le travail mené sur le procédé de l'usine va nous permettre d'utiliser au maximum, dès le démarrage de l'usine, des composants issus du recyclage.
Deuxièmement, comme M. Thornary, nous regrettons qu'il n'y ait pas eu plus de participants à la conférence débat avec les scientifiques et industriels venus expliquer les technologies des batteries, le marché du nickel, la filière de recyclage et ses perspectives. Nous proposons donc de mettre ce contenu sous forme d'une fiche thématique pour résumer ce qui a été dit, pour que les réponses sur l'aspect marché, qui au départ de la concertation était une question récurrente, soient partagées.

L'économie du projet

Ce qui a été entendu lors de la concertation

Des questions ont porté sur le financement du projet. De quels fonds publics, quelles subventions, quels crédits d'impôt va bénéficier le projet tel qu'il est imaginé à ce stade ?
Le deuxième sujet concerne les retombées économiques, et notamment l'aspect des retombées fiscales. Qu'est-ce qui va finalement bénéficier au territoire sur cet aspect-là ?
A également été posée plusieurs fois, la question d'une extension future du projet, envisagée ou pas dans le cadre du projet. C'est un sujet sur lequel le public a besoin de réentendre des éléments de réponse clairs de la part de l'équipe projet EMME.

Les réponses apportées au cours de la concertation

Les questions de l'économie du projet n'ont pas fait l'objet d'un atelier spécifique. Pourquoi ? Au début de la concertation, les questions posées étaient sur les sujets d'impact, des sujets liés à l'environnement, aux risques industriels et inondation, etc., et le sujet de la technologie. Nous avons focalisé les thèmes et le contenu des ateliers sur les questions récurrentes en début de concertation.
Toutefois, nous souhaitons prendre l'opportunité de cette réunion de clôture pour partager quelques questions issues des contributions écrites ou numériques reçues sur le site et auquel nous répondons par écrit.
La première question porte sur les subventions. Comment le projet est-il financé ? La deuxième question concerne l'extension du site. La troisième question porte sur la pérennité de l'activité. Cette dernière question, la pérennité du site, est liée à la technologie NMC que je viens d'évoquer à la slide précédente. Les experts ont présenté les volumes du marché européen et des besoins en nickel et cobalt, ils ont montré que les besoins du marché étaient de l'ordre de 10 fois supérieurs à la capacité de production du projet EMME. Cela donne la réponse à la question sur la pérennité du site.
En ce qui concerne le financement, le projet bénéficie d'un crédit qui s'appelle le C3IV. Comme cela a été dit plusieurs fois, c'est un crédit d'impôt. Le terme de crédit d'impôt peut induire des incompréhensions. De quoi s'agit-il ? C'est la mise en place d'une subvention par l'État sous cadre européen pour encourager les projets industriels dans quatre domaines : les batteries, les pompes à chaleur, l'éolien et le solaire. Le crédit C3IV est un crédit d'impôt pour l'industrie verte ; ces quatre domaines montrent que le but est de favoriser des projets qui réduisent les émissions de CO_2. Le projet EMME a été attributaire de ce crédit en fin d'année dernière. Pendant la concertation, beaucoup de personnes ont posé la question du montant de ce crédit d'impôt. Le crédit n'est pas complètement finalisé, parce qu'il dépend notamment du budget

final du projet. Tant que le projet n'est pas complètement finalisé, le crédit ne l'est pas. Cependant, l'ordre de grandeur de ce crédit d'impôt national est au maximum de 30 % du coût total du projet. Il n'y a pas de subvention des collectivités locales.

L'autre question porte sur la prévision d'une extension du site.
Le terme « extension » désigne deux réalités différentes. Il y a l'extension physique du site, et il y a l'extension de l'activité du site. Il n'y aura pas d'extension physique du site, car après plusieurs itérations, la délimitation du périmètre de la plateforme de l'usine et du remblai a été fixée par rapport aux contraintes d'environnement aquatique. Nous avons montré les schémas de scénarios en cas d'inondation et comment le périmètre du site a été défini pour ne pas impacter les alentours. Le site ne pourra pas être étendu physiquement.
En revanche, en termes d'extension d'activité, le projet EMME est le démarrage d'une nouvelle activité pour la France et l'Europe dans la filière des batteries électriques. Nous avons eu l'occasion d'expliquer les raisons pour lesquelles nous pensons que cela est une opportunité pour l'avenir. Avec le projet EMME qui fait l'objet de cette concertation, nous mettons en place une première usine dans cette filière ; des opportunités de développement en termes d'activités peuvent se présenter. En tant qu'investisseur, nous ne nous interdisons pas de développer l'activité s'il y a des opportunités intéressantes qui se présentent. Mais cela ne se fera pas par une extension physique du périmètre du site qui fait l'objet de cette concertation.

Les bénéfices pour le territoire

Ce qui a été entendu lors de la concertation

Les retombées positives pour le territoire ont été soulignées par certains acteurs, notamment l'effet du projet sur le tissu industriel local, sur l'activité, sur les compétences et sur la création d'emplois, avec toutefois des vraies interrogations sur les garanties d'emplois locaux. Les conséquences possibles sur la valeur des biens, des terrains et des habitations ont également été sujets d'inquiétude pour les habitants dans le cadre de la concertation.

Les réponses apportées au cours de la concertation

Ces interrogations ont été synthétisées en deux questions principales. La première porte sur l'impact de l'installation d'une usine SEVESO sur la valeur des maisons et de l'immobilier dans la région. La deuxième question concerne les bénéfices du projet pour les riverains, au-delà des bénéfices en souveraineté nationale et industrielle.
Sur le premier point, des études existantes montrent qu'il n'y a pas de systématisme entre « une usine s'installe à un endroit » et « la valeur de l'immobilier alentour baisse ». Pourquoi ? Parce lors de l'achat d'un bien, plusieurs critères sont pris en compte. Il y a les critères d'environnement, les critères de service public : est-ce qu'il y a des écoles, des crèches pour les enfants, est-ce qu'il y a des facilités, est-ce que c'est un environnement agréable, désagréable, etc. Un autre aspect est la valeur du marché immobilier en lui-même. Elle résulte aussi de critère comme la tension sur le marché, le rapport entre l'offre et la demande. Des exemples montrent des biens qui continuent d'évoluer et d'augmenter, même dans des régions industrielles.
Il n'y a donc pas de systématisme sur cette question.

En ce qui concerne les bénéfices pour les riverains, au-delà de la souveraineté nationale, un des premiers bénéfices sont les emplois qui vont être créés. Cela a été rappelé au début de la réunion par une participante. Les différents types d'emplois créées ont été détaillés dans le

dossier de la concertation et expliqués lors des différents ateliers. Il s'agit de 500 emplois, dont 200 emplois directs sur le site et 300 emplois indirects qui s'ajouteront aux 200 emplois sur le site.

Leur prise en compte et les prochaines étapes

Il y aura une priorité donnée aux personnes locales, à compétence égale. Dès l'obtention des autorisations administratives pour le projet, des formations ainsi que des partenariats avec les agences de l'emploi locales seront mis en place pour favoriser au maximum les emplois locaux et permettre des formations. Il y a des filières de formation tout à fait adaptées aux métiers du site. Amener la possibilité à des personnes de se former sur ce métier, qui est un métier d'avenir, fait partie de nos objectifs.

Antonin Beurrier, président, EMME

Les bénéficies territoriaux

Nous souhaitions vous rappeler les quatre grands engagements du projet et nous projeter dans l'avenir. Nous avons bien écouté. C'est important que les engagements puissent être suivis et partagés le plus largement possible.
La première chose concerne la gouvernance de l'entreprise. Nous avons proposé au port de Bordeaux, qui est un partenaire très fort pour nous, de siéger au conseil d'administration de l'entreprise. La même proposition a été faite à Bordeaux Métropole. Les élus locaux seront au siège et au conseil d'administration. Ils auront accès à l'ensemble des chiffres, à l'ensemble des données, à l'ensemble de la gouvernance.
Le deuxième sujet fait suite à la demande de Mme la maire de Parempuyre, et s'inscrit dans la continuité de ce que nous voulions faire. Nous souhaitons mettre en place un comité de suivi de sites, et ce, avant les travaux. Dans le même esprit de cette concertation, il faut que le public ait accès aux éléments techniques, accès aux éléments financiers, parce qu'il y a évidemment beaucoup d'incertitudes, beaucoup de doutes ou de suspicions. Les habitants auront accès, à travers ce comité de suivi de site, à ces éléments-là. Tous les dispositifs d'alerte et de suivi sur le milieu environnemental ne resteront pas dans un entre-soi entre l'industriel et l'administration. Le comité de suivi de sites jouera la transparence sur des questions telles que : y a-t-il eu un incident ? Y a-t-il eu un dérapage par rapport aux marges et aux normes qui ont été données ? Y a-t-il eu un pépin ? Qu'est-ce que nous pouvons tirer de cela ? Ce comité de suivi de site sera mis en place avant les travaux, pour que nos engagements par rapport aux travaux, sur le bruit, sur l'emploi, soient tenus.
Troisièmement, il y a une initiative de réunion entre industriels, services publics, administrations, associations, qui est très intéressante à Ambès-Bassens. Il s'agit du S3PI[3] Ambès-Bassens. La société EMME va faire candidature pour rejoindre ce dispositif-là afin de pouvoir partager ses expériences, créer un écosystème autour du monde industrialo-portuaire, qui est la force de ce territoire.

Concernant les retombées financières. Premièrement, la société EMME s'engage en recherche et développement. Cela concerne toute l'économie du territoire. 15 millions d'euros vont être investis en génie du procédé et en sciences des matériaux avec des organismes de recherche

[3] Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions et des risques industriels de la Presqu'Île d'Ambès.

locaux ou régionaux, mais aussi les plus grandes sociétés de recherche et les plus grands laboratoires.

Deuxièmement, la société EMME s'engage à faire travailler la sous-traitance locale. Le comité de suivi va pouvoir mesurer les chiffres et nos engagements. La sous-traitance pourra concerner de nombreux métiers : cela peut être un électricien, cela peut désigner le nettoyage industriel, l'alimentation, l'environnement, etc. Cela peut être tout un tas de sujets. 30 millions vont être consacrés à la sous-traitance locale. Cela est valable tous les ans, pour les achats de biens, de services, de prestations, c'est pour cela que c'est important. Il y a un effet initial du chantier de construction et il y a un effet pérenne sur toute l'activité économique, de la boulangerie à la pharmacie et l'électricien local.

Concernant le développement de l'activité portuaire, la société EMME estime développer entre 20 et 30% de l'activité du port de Bordeaux, notamment en termes de manutention. Cela va consolider toutes les lignes régionales de desserte. La société EMME est très heureuse de contribuer à soutenir l'avenir de tout l'écosystème industrialo-portuaire. Cela nous paraît très important.

Si ce projet se lance, la société EMME engagera un plan de recrutement et de formation dès l'année prochaine, d'au moins 50 personnes en local, avec les filières BATTENA, les filières locales, les agences locales d'emploi, etc. C'est un engagement pris sur le bassin d'emploi local. Pour rappel, il y a 200 personnes en direct. Nous souhaitons commencer à nous y engager dès à présent, même en phase construction.

Troisièmement, nous nous engageons à une contribution aux finances publiques. La ville de Blanquefort est une zone AFR (Zone à Finalité Régionale). Cela permet à la société EMME d'avoir un taux majoré d'aide directe, qui a été précédemment décrit. Parempuyre pourrait devenir également une zone à finalité régionale. Dans ce cas, la société EMME bénéficierait davantage d'aides, sans incidence sur sa fiscalité locale cependant. Les impôts seront payés, il n'y aura pas de dérogation particulière en ce qui concerne les impôts locaux et nationaux. Cela est sans incidence. Aucune dérogation ne sera demandé à ce titre-là. Le droit classique s'applique : au fur et à mesure que l'entreprise monte en puissance, les taux d'impôts augmentent. C'est la loi qui s'applique. Nous avons fait des estimations. Ce sont les nôtres, elles n'ont pas le coup de tampon de la direction des finances publiques, bien qu'elle ait été sollicitée, ainsi que le service spécialisé de Bordeaux Métropole. C'est compliqué car c'est lié à l'activité industrielle, à la montée en charge et aux plans d'affaires. Le montant total des finances publiques est estimé à 20 millions d'euros par an. Les impôts sur les sociétés s'élèvent à 12 millions d'euros par an. Les charges sociales représentent 5 millions d'euros par an. La fiscalité locale est estimée à environ 1,5 million d'euros par an. La répartition entre Parempuyre et Blanquefort n'est pas encore déterminée. Les redevances et fonds de concours et de dotation s'élèvent à un petit peu moins d'1,2 million d'euros. Ces chiffres n'engagent que la responsabilité de l'entreprise et figurent dans ses modèles financiers.

Enfin, le dernier engagement est plus original. Dans certains pays étrangers, l'entreprise participe, au-delà des impôts, au développement des territoires. Il ne s'agit pas d'acheter qui que ce soit, il ne s'agit pas d'influencer quoi que ce soit, ce n'est pas notre état d'esprit. Nous proposons quatre axes :

- Développer la vie culturelle, sociale, sportive dans les communes d'implantation à hauteur de 100 000 € par an sur 10 ans. Avant, les entreprises sponsorisaient des équipes. Ce sont les élus locaux qui donnent leur accord à cette initiative.

- Proposer à Bordeaux Métropole de participer au budget de l'entretien du parc de Jalles pour un montant de 500 000 euros sur 10 ans afin d'améliorer l'espace de réserve naturelle et sa gestion. Nous avons bien conscience que les habitants y sont très sensibles et que l'usine EMME est située en bordure du parc.
- Contribuer à la politique de déplacement de mobilité urbaine moderne de Bordeaux Métropole en mettant en place une navette électrique mobile, fluviale, pour amener le plus possible des salariés de l'usine EMME sur site. Pendant la concertation, les habitants ont fait part de leur sentiment d'isolement et de l'obsolescence des infrastructures locales en termes de routes, d'accès, de bouchons, etc. Nous discuterons avec Bordeaux Métropole la façon de pouvoir associer la population à ce bénéfice également.
- Aménager un accès ainsi que des espaces créatifs et familiaux à côté du fleuve. Ce sont des projets qui tiennent à cœur à la commune. Nous serons ravis d'inclure cette étape pendant la phase travaux.

Ce sont les engagements de l'entreprise et sa contribution au territoire. Nous souhaitons aller au-delà des emplois.

Temps d'échanges

Remarque : « Ce qui s'est passé ce soir montre l'incapacité de la CNDP à animer des débats. C'est la troisième fois que je participe à une réunion de la CNDP et à chaque fois, on voit qu'ils fournissent des efforts au niveau de la pédagogie ou de la démagogie, ce qui fait que l'on donne de moins en moins la parole. À la première réunion, la Sepanso et un collectif étaient présents à la table en tant que représentant de la société civile. On voit que c'est un échec. Les gens essayent de s'exprimer, qu'ils soient pour ou qu'ils soient contre mais vu le temps qui prévu pour les débats, c'est 80 % de blabla et puis seulement 20 % de débats.

J'aimerais que politiquement, il y ait un engagement de la métropole et de la commune pour dire « on n'est pas à vendre ». Si eux, ils sont à vendre, nous les citoyens, nous ne sommes pas à vendre et nous ne voulons pas de cette usine sur la commune de Parempuyre et de Blanquefort. Sachant qu'on ne veut pas de cette usine, nous aimerions que le projet soit retiré. »

Réponse des garants : Il y a eu des ateliers et des conférences débat. Pendant ces moments, les participants ont pu s'exprimer en profondeur, qu'ils soient pour ou contre le projet. Nous estimons que les moments qui ont été mis à disposition du public ont été des moments très libres où il y avait du temps pour poser des questions et entendre les réponses de manière tout à fait correcte. Et vous pouvez toujours le faire jusqu'à la fin de la concertation le 15 mai.

Question : « On constate une réticence des élus municipaux à s'exprimer sur le projet à l'approche des élections municipales. Si j'ai bien compris, le projet n'est d'ailleurs pas financé par les collectivités territoriales pour le moment. Ça me rappelle l'expérience de ce politicien brésilien qui voulait installer à côté du fleuve Amazone une piste pour les ovnis. Un journaliste économique lui a demandé : « mais qui va payer l'autre moitié ? » et le politicien lui a répondu :« c'est les martiens ». Donc à l'heure actuelle, on peut noter que votre projet n'est pas encore financé en totalité.

Au-delà de ça, ma question porte sur la santé : quel est l'avis de l'agence régionale de santé (ARS) sur votre projet ? »

Réponse de EMME : La question sanitaire fait partie de l'ensemble des dossiers qui doivent être fournis. Il y a le sujet des émissions de poussières parmi d'autres thématiques. Ce sont des sujets qui vont être présentés aux différents services de l'État. C'est l'un des scénarios qui est présenté lors de l'étude de dangers et l'ARS aura donc l'occasion de s'exprimer dans le cadre du dossier de demande d'autorisation d'exploiter.

Question : « Je reviens sur la sécurité et sur les risques. On est tous d'accord pour dire, et vous en avez parlé tout à l'heure, que le risque zéro n'existe pas. Un site SEVESO, c'est un site à risques. On parle de produits miscibles dans l'eau. Alors pourquoi ? Qu'est-ce qui pousse à faire ce projet dans une zone inondable, si ce n'est des raisons financières ? Et est-ce qu'on hypothèque la santé et l'environnement parce que ça coûte moins cher de venir et de faire venir les matériaux par la mer ? En plus, une avarie sur un navire, ça peut toujours arriver et ça veut dire qu'on risque de se retrouver avec des fûts de nickel et de cobalt dans l'eau au niveau de la Garonne. Est-ce que ça ne vaut pas le coup quand même de payer un peu plus cher ? Et sur ces produits-là qui sont miscibles dans l'eau, pourquoi ne pas les faire venir par la route ? À quel moment est-ce qu'on applique le principe de précaution ? Puisqu'aujourd'hui je pense que partout, dans la santé, dans l'environnement, partout on parle de principe de précaution. À quel moment sur ce projet, on a appliqué le principe de précaution ? »

Réponse de EMME : Pour des raisons écologiques, le projet EMME souhaite limiter au maximum le transport par camions. Pour limiter ce trafic, la logistique tant dans les produits entrants que dans les produits sortants doit se faire par voie maritime. Il y a un quai existant, il y a une plateforme existante qui ont été réhabilités en 2014 et sont artificialisés. Le site est considéré comme industrialo-portuaire et l'entreprise souhaite s'installer ici justement pour qu'il y ait le minimum de camions.

Remarque : « Dans ce cas précis, où on parle de produits miscibles dans l'eau, c'est une aberration. Autant pour 10 000 autres projets, 100 000 autres projets, oui. Mais là, on parle de produits miscibles dans l'eau, hautement toxiques et polluants. »

Réponse de EMME : Un cas de figure a été présenté dans un atelier dédié sur les risques avec la situation suivante : qu'est-ce qui se passerait si un conteneur entier tombait avec ce produit dans l'eau (en sachant que le MHP est contenu dans un big bag thermosoudé) ? Des études en correspondance avec ce cas ont été étudiés. Il y a des produits sortants qui sont aussi miscibles dans l'eau. Et pour les produits sortants, ils seront conditionnés dans des big bags, qui seront thermosoudés. Donc il faut considérer que dans ce sujet de balance entre privilégier les camions ou les bateaux, EMME fait le choix des bateaux et met en place l'ensemble des mesures de maîtrise des risques. Ces mesures qui permettent de limiter ces risques seront soumises à la validation des services de l'État.

Vous parlez de « principe de précaution ». Pendant tous les ateliers, EMME a parlé de « mesures de maîtrise des risques ». C'est en fait la même notion que le principe de précaution que vous citez. Pour toutes les activités du projet, nous avons montré les différentes barrières de sécurité : les bassins de rétention, les doubles enveloppes pour assurer l'étanchéité, le

double bassin de rétention, etc. EMME, en tant qu'industriel, appelle cela les mesures de maîtrise des risques. C'est l'essence même du travail de l'industriel, que de définir et respecter des mesures de risques adaptées et efficaces.

Question : « Vous avez dit que le remblai n'avait aucun impact sur les nappes phréatiques. Est-ce que vous pouvez m'expliquer l'implantation d'un piézomètre juste au début de la rue du Palus, au point le plus bas ? »

Réponse de RTE : RTE a installé des piézomètres en dehors des voiries pour des raisons de sécurité sur la zone pour faire des études hydrogéologiques et pouvoir déposer un dossier loi sur l'eau. Ces piézomètres permettront de connaître le niveau de nappe et ainsi définir les niveaux de pompage requis pour la réalisation des travaux du raccordement. L'objectif est de pouvoir connaître précisément la situation actuelle afin de pouvoir demander les autorisations nécessaires à la réalisation du chantier conformément à la loi sur l'eau.

Remarque : « En hiver, à Parempuyre, la nappe phréatique passe à plus de 10 cm au-dessus du niveau du sol, pomper ici portera atteinte à l'environnement. D'autant que là où vous avez posé votre piézomètre commence un espace boisé classé qui superpose un espace naturel humide, qui est un marais. »

Réponse de RTE : La pose des piézomètres se fait conformément à des demandes d'autorisations auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) de Gironde. Ceux-ci respectent donc les prescriptions demandées. Au sujet de la réalisation d'un ouvrage électrique à des emplacements où les nappes phréatiques sont élevées, fort heureusement cela ne présente pas d'incompatibilité. Autrement, aucun réseau souterrain n'existerait. Toutefois, comme indiqué précédemment, la pose des piézomètres permet ensuite d'évaluer l'impact de la création de l'ouvrage pour pouvoir se conformer aux exigences de la loi sur l'eau et, ainsi, respecter le cadre légal établi pour la protection de l'environnement. Enfin, le choix pris par RTE de privilégier la réalisation de son raccordement majoritairement sous voirie vise ainsi à limiter l'impact sur l'environnement.

Question : « Le site se trouve exactement sur la route d'arrivée de tous les avions qui viennent atterrir à Mérignac. Alors j'aimerais bien savoir s'il y a eu une étude d'impact d'un crash éventuel sur l'usine ? »

Réponse de EMME : EMME a consulté les services de la Direction Générale de l'Aviation Civile. Ce cas-là n'est pas prévu dans notre analyse de danger.

Intervention du collectif Alerte Seveso Bordeaux Métropole : « La Concertation Publique telle que l'a prévue dans ses textes la CNDP s'achève et au nom de notre collectif, nous souhaitons nous aussi en qualité d'acteurs, exprimer solidairement la parole des habitants, donner notre propre ressenti, formuler nos propres conclusions.

Huit semaines, le temps de la concertation c'est-à-dire un temps de travail 8 heures par jour, 5/7j, peut-être plus qu'importe…, pour vos équipes et pour vous qui portez ce projet dont nous ne voulons pas. Il pourrait sans doute très bien trouver sa place ailleurs. Nous n'en jugerons pas, ce n'est pas notre rôle. A l'inverse, pour nous qui voyons arriver ce projet, cela a été une préoccupation de chaque heure, de chaque minute, de chaque seconde, pour nous qui voyons se dessiner point

après point le trait de votre approche industrialo-financière de « Sauveur de l'Economie Française »…

Nous la reconnaissons cette approche, c'est celle-là même qui est à l'œuvre ailleurs pour d'autres projets tout aussi impactant et contestables. Toujours pour nous, simples citoyens, des dizaines d'heures de travaux préparatoires à étudier vos documents, à tenter d'en comprendre le contenu technique, à en détecter les zones d'ombre – car il y en a -, à rechercher des informations de contexte, de filière, et à se confronter à la compréhension de textes légaux qui s'imposent. Pour nous également, une participation effective à chaque réunion publique, une présence contradictoire aux stands mobiles sur les lieux publics que vous investissez, aux ateliers thématiques où vous tentez de convaincre jusqu'à la conférence-débat finale à l'hôtel de Région où avaient été mobilisés des professionnels de la filière, des scientifiques, des personnels des services territoriaux ainsi que certains élus pour porter la bonne parole sur ce projet et donner caution.

Pourquoi tant d'acharnement ? …« ça tourne à l'obsession cette usine pour vous !… » nous rétorquait récemment un détracteur à notre engagement… Pas encore, mais pas loin, car concernés oui nous le sommes, et contrairement à vous, nous nous vivons ici. Aujourd'hui, demain, toujours… et nous avons fait ce choix il y a bien longtemps pour une multitude de raisons qui vous sont totalement étrangères.

Pour notre collectif, la concertation se termine aujourd'hui avec un goût d'inachevé, de « peut mieux faire », car nous avions la conviction autant que l'espoir que de ce lourd et sérieux dispositif, émergeraient enfin la réalité de la voix du bon sens, la prise en compte de la logique de précaution, la prise en compte du respect de notre environnement naturel et l'acceptation d'un choix démocratique des citoyens face au devenir de leur territoire communal. Territoire sur lequel nous aspirons à voir grandir nos enfants en sécurité au cœur d'une nature préservée et non pas à quelques encablures d'une usine chimique SEVESO seuil haut en bord de Garonne que vous nous promettez. Simplement, uniquement … Non il n'y aura pas de « oui si… » dans nos rangs Madame la Directrice, mais plutôt un « Non, pas question… » nous sommes fermement et définitivement opposés à votre venue ici où votre projet est un non-sens total.

Un non-sens aux yeux des textes existants et de toute l'évolution de la législation existante tant internationale, qu'européenne et de droit français : … de La Convention de RAMSAR de 1971 à la plus récente « Loi Climat et Résilience n° 2021-1104 du 22 août 2021 » en passant par la « Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages n° 2016-1087 du 8 août 2016 » et les textes fondateurs qu'ont été la « Loi n° 76-629 du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature », « Loi sur l'Eau n° 92-3 du 3 janvier 1992 » mais aussi bien sûr l'essentielle « Loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement dite Loi Barnier » ou encore les très impactantes « Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 » et « Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite Loi Grenelle II ». Nous vous renvoyons à la lecture attentive

du contenu de ces textes trop longs pour être développés ici, vous y trouverez une mine d'informations, à défaut d'y trouver du Nickel…

Votre projet est un non-sens au regard de l'époque actuelle et des risques futurs induits par le changement climatique, une hérésie au regard de ces textes réglementaires et une insulte faite à tous ceux qui les ont portés depuis plus de 50 ans avec comme constante commune, d'avoir affirmé l'importance des zones humides, de la ressource en eau, du respect indispensable de notre environnement, au-delà des besoins de la société de consommation et de son insatiable appétit de surfaces et de ressources. Nous ne tomberons pas dans le travers de condamner votre projet dans ce qu'il recèle de technicité contestable, de choix de stratégie industrielle déjà dépassée, d'absence de communication sur un business-plan transparent… ce n'est pas notre rôle mais nous ne sommes pas dupes pour autant et certaines affirmations teintées d'erreur ou approximation volontaire ne laissent rien présager de bon… Non Monsieur le Directeur une parcelle n'est pas artificialisée quand le sol qui la constitue est ce qu'on appelle de la S.A.U. (surface agricole utile) ce n'est pas nous qui le disons, c'est l'INSEE qui nous en fournit la définition officielle et « Artificialiser » c'est bien ce que votre projet se promet de faire à grande échelle…

De la même façon, transformer une zone de trame Verte & Bleue de continuité écologique en usine, même au prix d'une compensation - elle-même très relative car on ne compense pas le Vivant - , n'est pas acceptable puisque du point de vue de l'aménagement du territoire et dans le PLU, ces zones doivent être évitées dans l'aménagement anthropique… Et ainsi de suite… Autant d'arguments peu recevables derrière lesquels vous vous réfugiez pour avancer votre projet en oubliant rapidement la situation particulière du site entre Garonne & Jalles et son caractère de zone naturelle. Alors Non, aucun d'entre nous n'accepte ce qui a été présenté par la société EMME, ni le projet initial, ni les évolutions toutes à la marge qui sont apparues au fil des mois et au cours du processus de concertation.

Une nouvelle fois encore, nous vous renvoyons à l'option évoquée à la page 56 du dossier de concertation « 5.3 Le scénario Zéro : la non-réalisation du Projet » et l'hypothèse « d'un rejet social sur le territoire considéré » car c'est bien cela que nous soutenons : le retrait définitif de votre projet de notre territoire. C'est la demande que nous défendons au-delà de notre territoire immédiat avec d'autres directement impliqués : simples citoyens actifs ou retraités, agriculteurs, entreprises, associations de défense de l'environnement & collectifs constitués et également avec les 21780 personnes signataires de la pétition lancée en avril 2024 contre cette implantation. Ici et maintenant, nous demandons qu'en ces termes, ceci figure au compte-rendu de la concertation et nous vous en remercions. »

Intervention du Collectif du Bois Vert : « Je m'exprime au nom d'un autre collectif qui s'appelle le collectif du Bois Vert et qui rassemble des personnes de Parempuyre et alentours, voire bien au-delà. Et nous, on aimerait engager une réflexion plus globale sur la société techniciste et technoscientifique. C'est-à-dire, est-ce qu'on

veut poursuivre dans ce sens ? Est-ce qu'on veut toujours plus d'extractivisme ? Est-ce qu'on va, si on veut aller jusqu'au bout de la démarche, est-ce qu'on va réouvrir des mines partout en France, ce qui serait souhaitable, si on veut continuer à extraire des minerais, plutôt que d'aller les chercher dans d'autres pays où les conditions de travail reposent sur l'exploitation de l'humain et de la nature ?

Je vous propose d'aller regarder un peu ça… On trouve facilement des images. C'est dramatique. Ça sera bientôt dramatique en France aussi, probablement. Je pensais aussi que la CGT avait un aspect un peu anticapitaliste à l'époque et là ça me fait un peu peur. Vous êtes en train de travailler pour le patronat les gars, faites gaffe.

Je finis juste avec une phrase qui pourrait peut-être intéresser un peu tout le monde : « Si le développement du système monde technologique se poursuit sans entrave jusqu'à sa conclusion logique, selon toute probabilité, de la Terre, il ne restera qu'un caillou désolé. Une planète sans vie, à l'exception peut-être d'organismes, parmi les plus simples - certaines bactéries, algues, etc. - capables de survivre dans des conditions extrêmes. »

Donc si c'est ça que vous voulez, en avant. Merci. »

Question : « Je vais reposer une question que j'ai posé avant même cette session de consultation, puisque EMME était venu ici pour présenter le projet. J'avais proposé à M. Beurrier, qui parlait déjà de transparence et de responsabilité, une solution relativement simple pour faire en sorte que tout le monde soit d'accord, à la fois la CGT et puis tout le monde ici autour de la table. La vraie problématique, c'est la différence d'implication. Ma solution était relativement simple. Je proposais qu'une petite partie du projet, sur le plan financier, permette de financer une étude pour rédiger un contrat de sorte que ceux qui portent le projet, ceux qui le défendent, soient réellement impliqués. Et s'il y a des problèmes dans quelques temps, sur leur denier personnel, sur le fait qu'ils habitent ailleurs et qu'on leur demande de venir ici le temps que ce soit réglé.

Et on n'aurait plus besoin de s'occuper de tous les systèmes de prévention. Est-ce qu'un avion se crache ? Si un avion qui se crache, ils règlent le problème et ils sont responsables. Et si ce n'est pas le cas, il n'y a pas de problème, on leur fait confiance. Je pense que c'est relativement simple. Donc la question, est-ce qu'aujourd'hui, avec l'amélioration qui a été porté, est-ce que M. Beurrier et les personnes qui portent ce projet sont prêtes à signer sur leur responsabilité personnelle et qu'on ne se retrouve pas dans la situation de Warren Anderson, vous chercherez qui c'est, qui a fait je ne sais combien de morts et qui ensuite n'a répondu de rien ? »

Réponse de Antonin Beurrier : Le financement de ce projet est déjà réalisé sur fonds propres. Toutes les études sont aujourd'hui de ma responsabilité financière, et il en va de même en cas d'accident. Par ailleurs, il y a un système de gouvernance en France en cas d'incident, EMME est responsable sur l'ensemble de cette chaîne : responsabilité administrative, civile et pénale. Ce système est déjà en place, et EMME déjà responsable et impliquée financièrement.

EMME regrette qu'il y ait eu des diffamations dans la presse. Il y a un réel engagement de l'équipe projet EMME pour répondre aux questions et être à l'écoute du territoire tout en partageant une réelle volonté de s'intégrer et de s'implanter en France et notamment à Parempuyre avec les acteurs du territoire.

L'État s'assurera lors de l'instruction, et même après pendant l'exploitation, du sérieux du dossier et prendra les mesures nécessaires si ce n'est pas le cas. Il est tout à fait habilité à prendre toutes les sanctions administratives, civiles, pénales et financières qui s'imposent.

Remarque : « Ma remarque était un peu différente. Ma question c'est, est-ce que vous considérez que c'est suffisamment sûr pour vous impliquer bien au-delà de ça ? Parce qu'en fait, le mécanisme est toujours fait pour qu'il n'y ait que la personne morale qui soit responsable.

Vous choisissez de vous implanter dans une zone qui est inondable. Tout le monde est d'accord dessus, même vous. On aurait très bien pu choisir de le mettre à Pauillac, décharger sur le Verdon, ramener ça en train, il y aurait eu zéro CO_2. Il suffisait d'électrifier la ligne, on veut électrifier les choses, il n'y a pas de problème. Donc il y avait d'autres choix. Donc vous avez délibérément choisi cette option-là, moi je n'ai pas de problème, tout le monde est d'accord. C'est pour ça que je dis, pour garantir le fait que vous feriez bien plus que vos meilleurs efforts, il faut que vous soyez complètement responsable. Et le problème, c'est que trop souvent, on se cache derrière la personne morale. Et c'est ça le problème. »

Remarque publiée en ligne : « Comment avoir confiance dans la réaction de l'État quand on a vu Lubrizol ?! De toutes façons, ce serait toujours a posteriori, donc trop tard pour l'eau de notre estuaire après une éventuelle catastrophe… »

Conclusion et prochaines étapes

Patrick BOBET, conseiller délégué aux nouveaux grands projets industriels de Bordeaux Métropole

« Bien, merci beaucoup de me donner la parole quelques instants, très simplement, puisque en arrivant, je ne sais pas ce qui avait été dit avant moi, c'est difficile comme ça de dire quelques mots sans savoir. Simplement peut-être nous féliciter mutuellement d'avoir participé à ces réunions, à cette concertation, parce que c'est important d'avoir l'avis de tous, qu'il soit positif, qu'il soit négatif, au moins que les opinions s'expriment, ça me paraît tout à fait important. On a parlé de beaucoup de choses ce soir. Je ne suis pas sûr que certains mots soient tout à fait compris par tout le monde.

Moi, quand on parle de principe de précaution, je l'entends comme quelque chose de très négatif. La précaution, ça veut dire on n'y va pas parce que c'est un risque. Ce n'est pas ça le bon principe. En médecine, on ne fait pas ça. Si on avait fait ça, il n'y aurait pas de vaccin. Bien sûr, il faut avancer. Moi, j'appelle ça le principe de prévention et de protection. Ce n'est pas tout à fait la même chose. On connaît le danger, on y réfléchit, on met les barrières les plus hautes possibles pour se protéger, on investit, on réfléchit beaucoup et on avance quand même. Le principe de précaution, c'est-à-dire qu'on s'arrête. C'est tout. On n'y va pas tout simplement. Je voulais quand même peut-être vous redire ça très simplement.

Je préfère aussi la démonstration ou conviction. J'ai entendu beaucoup de personnes très convaincues ce soir. Moi, les convictions, ça m'est complètement égal. Je préfère la démonstration. Je crois qu'on a eu une grande partie de démonstration ce soir avec des techniciens qui nous répondaient nos questions. Et quand on parle de blablabla, moi je n'ai pas entendu ça. J'ai entendu des personnes qui sont venues répondre à des questions nombreuses et longues qui leur ont été posées. Mais c'est un peu long de répondre aux questions. Oui, mais ce n'est pas du blablabla, c'est des réponses. Alors ce n'est pas pour vous dire « il faut faire ci, il faut faire cela ». Les élus, je représente la métropole, Béatrice de François représente sa ville et moi je représente la métropole. Les élus, je vous l'ai dit, il y a déjà deux mois, ce projet nous intéresse. Il ne faut pas se cacher dans son petit doigt. Ce projet nous intéresse. Mais on n'a pas du tout envie non plus que vous nous reprochiez d'avoir pris des décisions trop hâtives, trop rapides, sans prévention, sans protection, plutôt que de précaution. Vous l'avez bien compris. Nous déciderons ça.

J'espère que ça passera quand même en bureau de métropole et en conseil de métropole avant les élections. Parce que quelqu'un dit aux meilleurs élus, ils ne sont pas courageux. Si, si, ils sont courageux les élus. Moi, je vais vous dire ce que je vais voter. Personnellement, je vais voter pour ce projet. Moi, j'ai bien écouté, j'ai beaucoup lu, j'ai beaucoup lu depuis des mois et des mois, j'ai beaucoup écouté, et je vous dis à titre personnel, et je n'engage que moi quand je dis ça, je voterai pour, tout simplement. En tout cas, merci à tous et toutes d'avoir dit ce que vous pensiez, et pour, et contre, et moi je vous dis ce que je pense, tout simplement. Merci beaucoup.

Jean-Michel THORNARY et Richard PASQUET, garants nommés par la Commission Nationale du Débat Public pour le projet EMME

La concertation se termine mais il y a encore la possibilité de faire apparaître de nouvelles questions d'ici la date de clôture du 15 mai. À ce titre, le retour à chaud proposé est provisoire et susceptible d'être complété.

En premier constat, les porteurs du projet, que ce soit la société EMME ou RTE, comme les participants aux diverses modalités, ont été au fond des choses, le porteur de projet avec professionnalisme, volonté de convaincre, les participants au débat avec conviction et avec

recherche préalable. De même, les experts et les services de l'État ou du Grand Port de Bordeaux ont été impliqués tout en conservant une réelle indépendance.

Sur ces bases, trois points de consensus ont émergé :

1. les enjeux de souveraineté nationale et européenne dans un contexte de transition écologique. Ce sont des données fournies par le CEA, par le CNRS et qui ont permis d'éclairer ces sujets.
2. la filière batterie est une réalité dans la région Nouvelle-Aquitaine. C'est le résultat de la conférence à l'Hôtel de Région.
3. la création d'emplois est une priorité pour le territoire, et ce, notamment à Blanquefort.

Parallèlement, dix points ont fait débat, principalement ceux qui ont été évoqués par la société EMME au cours de la réunion. Ils ont donné lieu à un échange d'arguments entre des personnes qui apportaient des éléments de réponse sur le sujet et des personnes qui les contestaient.

1. Le process industriel choisi. Pourquoi NMC par rapport à LFP ? C'était un sujet intéressant qui oppose la Chine à l'ensemble du reste de la planète.
2. L'origine et la maîtrise des approvisionnements dans les matériaux critiques. Cela fait partie aussi des éléments qui ont été évoqués. L'économie circulaire est une réponse qui va dans le sens d'une amélioration de ce process.
3. La production à partir de minerais provenant de l'autre bout du monde. Cette question recoupe celle des matériaux recyclés. Cela fait partie des sujets qui ont été évoqués et qui aujourd'hui, sont clairs dans les esprits.
4. Les surfaces nécessaires au projet. Le Grand Port et les services de l'État ont rappelé le droit applicable, qui justifie la procédure en cours de MECDU. EMME a confirmé son besoin d'une trentaine d'hectares au total pour héberger l'usine, les espaces de stockage et le quai, de manière à avoir un périmètre complet lui permettant d'exercer ses activités.
5. Les besoins d'eau du projet. Une évolution significative du projet a été notée sur ce sujet-là.
6. Les besoins d'électricité. L'importance de la réflexion qui est conduite par RTE et de la concertation qui sera conduite là-dessus est à rappeler.
7. Les impacts sur la circulation dans des communes qui sont déjà encombrées. C'est un des sujets de préoccupation de la commune. EMME et le Grand Port ont donné des éléments sur la capacité du transport fluvial à gérer l'essentiel des intrants et des sortants sur le projet, sur la logistique du projet. La question est : que reste-t-il sur la route ? Des éléments ont été apportés par la société EMME sur les nuisances (bruit, odeurs, pollution lumineuse, atteintes au paysage) tant en phase de chantier qu'en phase d'exploitation. Ce sont des sujets sur lesquels les services de l'État ont aussi précisé les contraintes qui vont s'imposer au projet. La société EMME a proposé des engagements qui assurent le respect des seuils réglementaires d'une part, et qui montrent des niveaux inférieurs aux seuils réglementaires.
8. Sur les risques industriels et accidentels, il y a toujours un débat sur cette question. Le débat va au-delà de l'instruction faite par l'État, et porte sur des questions telles que quels sont les procédés mis en place par l'entreprise pour répondre aux normes et

contraintes de l'État ? EMME a indiqué fournir les données d'ici l'enquête publique. Nous relevons d'autres questions en matière d'impacts sur l'environnement et la biodiversité : quelles sont les mesures de compensation et comment garantir que ces mesures de compensation auront bien l'effet sur la nature et sur l'environnement ?

9. Les questions sur le risque inondation sont un problème majeur. Il y a eu des débats sur la fiabilité des simulations qui ont été faites, sur les phénomènes qui provoquent ces inondations, les dynamiques. Ce sont des questions sur lesquelles le porteur de projet doit aller un peu plus loin.

En résumé, il y a un consensus sur la souveraineté, les retombées sur le territoire, mais une question reste en suspens sur le site choisi. Il faudra apporter des assurances sur la manière de traiter ce site et ses impacts de manière à ne pas nuire à la population avec ces impacts.

Pour terminer, qu'est-ce qui se passe aujourd'hui ? À la fin de la semaine, la concertation est terminée. Les garants auront un mois pour rendre leur bilan de concertation. Et ensuite, l'entreprise EMME aura deux mois pour y répondre. Le bilan des garants et les réponses de la société EMME seront rendus publics. À l'issue de cette double procédure, si la société EMME maintient son projet, elle pourra déposer sa demande d'autorisation environnementale et entrer dans une phase d'instruction par les services de l'État. Cette étape se terminera par l'enquête publique dont l'entreprise espère qu'elle pourra se tenir à la fin 2025.

Les garants ont pris beaucoup de plaisir à garantir cette concertation, à rencontrer les participants, et espèrent que la solution à laquelle le porteur de projet aboutira sera une solution consensuelle.